

**COMMUNE DE VACHERESSE**  
**74360**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024\_022

~~~~~

**SEANCE DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 12

Date de convocation du conseil municipal : 14 mars 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTE EXCUSEE :** *RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur MOTTIEZ Adrien a été élu secrétaire.

|                                                          |
|----------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : SUPPRESSION DE POSTE ET CREATION DE POSTE</b> |
|----------------------------------------------------------|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 01/02/2024,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la modification du temps de travail (augmentation de plus de 10%) sur un poste d'adjoint technique territorial au service scolaire/périscolaire (emploi d'agent des écoles maternelles).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 21,95 heures hebdomadaires au service scolaire/périscolaire et la création, à compter de la même date, d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 25,09 heures hebdomadaires.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Adrien MOTTIEZ



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*